



Logiciel piraté on m'accuse de recel de logiciel piraté

Par **nails**, le **01/12/2009** à **11:35**

Bonjour,

on m'accuse de vente de logiciel piraté cependant je n'es pa voulu vendre un os download mais une vrai version de windows seven réservé au étudiant elle est a 35€. mais le mec a essayer de me la faire a l'envers en ne me payant pas alors je lui es filé une version bêta download sur le net et la il me met la pression en me faisant chanter avec cette histoire de vente de logiciel piraté ! je n'es jamais reçu d'argent de lui donc ce n'est pas de la vente et je risque rien non ?

je risque quoi ?

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **00:44**

Bjr,

S'il n'y a pas de traces de la transaction, pas de problème.

Cdlt

Par **nails**, le **07/12/2009** à **10:33**

non aucune trace de transaction d'argent venant de la personne qui m'accuse !!!
elle a juste une lettre que je lui es envoyé, des sms et des email envoyé par facebook...

c'est toujours ok ?

merci beaucoup d'avoir répondu...

Cordialement.

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009 à 10:48**

Qu'est ce qu'il y'a en substance dans ces différents échanges ?

Par **nails**, le **07/12/2009 à 11:08**

beaucoup de menace de sa part, il me fait chanter avec cette histoire de logiciel piraté il veut des applications d'iphone gratuite en échange de koi il ne porte pa plainte...

sinon dans les emails facebook on se donne la marche a suivre pour savoir commen il me règle et commen je lui envoi la version de windows seven...il me demande plein de logiciel etc....je lui donne mes prix aussi en me basant sur la version "légale" réservé au étudiant qui couté 35€...

et la ces derniers temps il ne fait que de me menacer avec sa plainte pour 11 motifs dont 4 criminelle et 7 de délits..mais la j'en eu marre de recevoir ses mails de menace alors je lui est fermer sa bouche en le menacant de porter plainte pour diffamation.

il m'accuse d'avoir hacker son pc alors que je ne sait même pas comment faire et en plus je n'es jamais voulu le faire et je les encore moins fait....

il brasse du vent parce qu'il a peur que je plante ses 4 ordi !! c'est un malade qui me persécute depuis 1 mois maintenant si ce n'est plus...

je sait plus quoi faire avec lui j'ai tout essayé la gentillesse la fermeté l'ignorance... il revient toujours a la charge... il a voulu me faire croire qu'il avait mon ip etc...

a oui il ma balancé le nom de son avocat et de l'officier qui l'avait auditionné, cela fait au moins 3 semaines un mois et ce gendarme ne m'a même pas appeler...

que dois je faire ?!

merci de me répondre c'est gentil.

cordialement.

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **11:34**

A mon avis c'est du bluff mais dans le doute...

Normalement, les OS windows sont interdits à la revente (il est d'ailleurs souvent précisé sur le logiciel qu'il ne peut être vendu séparément).

D'où proviennent les versions de windows seven que vous proposez à la vente ?

En somme, l'histoire n'est pas très claire des deux côtés.

En l'état et en l'absence de transaction, il n'y a pas de très gros risques mais évitez tout de même ce genre de "business" ...

Si on ne vous paie pas, refusez purement et simplement la vente et assurez vous que vous êtes en droit de vendre les produits que vous proposez.

Par **nails**, le **07/12/2009** à **11:46**

c'est des version que l'on télécharge sur le net pour 35€ (lien : <http://www.microsoft.com/france/etudiants/telecharger/Windows7/default.aspx>)
je pense que c'est autorisé...

merci pour tous vos conseils j'en prend bonne note.

que me conseillez vous pour mettre un terme a tout sa ?

je suis a bout moralement...

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **11:49**

Pour ce qui est de windows, je ne comprend pas pourquoi vous téléchargez windows 7 pour le revendre ensuite sauf si vous le revendez plus de 35 euros auquel cas, de toute façon, c'est illégal.

Pour ce qui est de votre situation, la meilleure solution est de ne plus répondre à ses sollicitations et vous verrez qu'il cessera de lui même.

A chaque fois que vous le relancez en répondant à ces provocations, vous le confortez dans le sentiment qu'il vous contrôle. Le fait de ne plus répondre le lassera très vite.

Cdlt

Par **nails**, le **07/12/2009** à **11:54**

d'accord merci je ne répondrais plus...

illégal certes mais je n'est rien vendu donc je suis dans la légalité!! aucun transfert de fonds n'a été réalisé...

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **12:53**

L'offre à la vente suffit.

Par **frog**, le **07/12/2009** à **13:00**

[citation]Pour ce qui est de windows, je ne comprend pas pourquoi vous téléchargez windows 7 pour le revendre ensuite sauf si vous le revendez plus de 35 euros auquel cas, de toute façon, c'est illégal.[/citation]

Un contrat de licence, c'est du contractuel. Ca regarde la société distributrice et l'utilisateur final. Sur le plan pénal, on s'en cogne qu'il revende ou non.

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **13:20**

Oui frog, c'est ce qui est écrit juste avant, vous lisez avant de poster ?

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **13:22**

Et d'autre part, on ne s'en cogne pas du tout qu'il revende ou non puisque la revente sera sanctionné plus durement que la tentative de revente ...c'est la différence entre la théorie et la pratique.

Merci de vérifier vos affirmations avant de poster.

Par **frog**, le **07/12/2009** à **14:34**

[citation]Oui frog, c'est ce qui est écrit juste avant, vous lisez avant de poster ?[/citation]
Tu qualifies d'illégal un acte qui ne lie que les parties au contrat...

[citation]Et d'autre part, on ne s'en cogne pas du tout qu'il revende ou non puisque la revente sera sanctionné plus durement que la tentative de revente ...[/citation]

Sanctionné par qui, par quel motif ?

Par **nails**, le **07/12/2009 à 14:36**

c'est vrai comment on peut sanctionner quand la vente n'a pas eu lieu ??

Par **nails**, le **07/12/2009 à 14:38**

je peut très bien acheter un os sur cdiscount ou autre site marchand pour le revendre après moins cher ou plus cher ! c'est mon souci ! je peut bien revendre ma voiture non ?? du moment que l'objet de la vente reste légal, je voit pas ou est le mal !!!!

je me trompe ?

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009 à 15:18**

[citation]Tu qualifies d'illégal un acte qui ne lie que les parties au contrat... [/citation]

Oui Frog, pour ton information, la violation d'un contrat de licence en droit d'auteur constitue une contrefaçon. Mais apparemment, pour toi, la contrefaçon, ce n'est pas illégal ... chacun appréciera.

[citation]Sanctionné par qui, par quel motif ?[/citation]

Par personne, c'est vrai que la contrefaçon n'est pas un délit en France... d'ailleurs les Tribunaux de Grande Instance s'en lave les mains.

[citation]c'est vrai comment on peut sanctionner quand la vente n'a pas eu lieu ?? [/citation]

La tentative est punissable au même titre que l'acte lui même ... tentative de vol, tentative d'homicide tentative de vente de logiciels contrefaisants.

[citation]je peut très bien acheter un os sur cdiscount ou autre site marchand pour le revendre après moins cher ou plus cher ! c'est mon souci ! je peut bien revendre ma voiture non ?? du moment que l'objet de la vente reste légal, je voit pas ou est le mal !!!!

je me trompe ? [/citation]

Oui sauf qu'une voiture n'est pas un logiciel. En achetant un logiciel, tu n'achètes pas le logiciel en lui même mais une licence d'exploitation qui te permet de t'en servir. Ce n'est pas parce que tu as acheté le logiciel que tu as le droit d'en faire ce que tu veux.

C'est donc à toi qu'il appartient avant d'effectuer une vente sur ce produit de regarder les

conditions du contrat de licence pour ce logiciel afin de savoir si tu peux le revendre.

A titre d'exemple, il est interdit de revendre seuls les windows OEM vendus avec les ordinateurs.

Encore une fois, ce n'est pas parce que tu payes le logiciel que tu peux en faire ce que tu veux.

Par **nails**, le **07/12/2009 à 15:25**

non mais je vend pas un OEM je vend un logiciel comme si je l'achetais sur cdsicount pour l'offrir ! c'est pareil je comprend pas la ! je vend ce que vend un magasin sans y retoucher !

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009 à 15:36**

T'as au moins pris la peine de lire la licence ?

Par **nails**, le **07/12/2009 à 15:48**

si je fait un achat pour quelqu'un sur internet et qu'il me remet de l'argent après ou est le mal ??

si cette personne ne peut payer directement ou n'a pas accès a internet ?

je pense pas que la licence l'en empêche !!

cdt

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009 à 15:55**

Nails, un logiciel ce n'est pas n'importe quelle chose que tu achèterais sur Internet. Je comprend que tu ais des difficultés à le comprendre mais c'est comme ça.

Ce que tu achètes, ce n'est PAS le logiciel, c'est le droit de l'utiliser !

Dès lors, tu dois te conformer au contrat de licence : si le contrat de licence de windows 7 Etudiant t'autorise à revendre le produit, alors il n'y a aucun soucis.

Si tu dis que la licence l'autorise, je ne vois pas où est ton problème dans ce cas...

Par **nails**, le **07/12/2009** à **16:08**

je vois ce que vous voulez me dire !!

mais je n'utilise pas la licence OEM donc le logiciel est libre d'être utilisé par la personne que l'on souhaite non ?!

d'ailleurs je pense que question système d'exploitation il y a débat en ce moment à cause de Windows qui s'impose sur les ordinateurs que l'on achète et on n'en veut pas forcément de Windows..il y a eu des procès de gagner !

enfin bon bref je pense qu'on ne peut pas m'accuser dans la mesure où il n'y pas eu transfert de fonds et un particulier ne peut pas m'accuser de tentative de recel d'objet piraté quand même ? sans preuve qui plus est et en plus cette personne qui accuse a quand même sur son pc cette os en version piraté...

Par **frog**, le **07/12/2009** à **19:01**

[citation]la violation d'un contrat de licence en droit d'auteur constitue une contrefaçon.[/citation]

Est-ce que toute violation d'un contrat de licence constitue une contrefaçon ? Dans l'affirmative, peux-tu m'éclairer et me fournir le texte correspondant ?

Par **LeKingDu51**, le **07/12/2009** à **19:47**

Que la Lumière soit ...

Il n'y a pas de texte qui dispose que la violation d'un contrat de licence constitue une contrefaçon ... c'est de la logique.

Un contrat de licence a pour objectif de conférer à un licencié un droit d'exploitation sur un droit de propriété intellectuelle quel qu'il soit.

Le contrat de licence prévoit le cadre de cette exploitation. Ainsi, le licencié ne peut exploiter le bien incorporel que dans le cadre de la licence qui lui a été conféré.

En conséquence, s'il sort du cadre, il se retrouve comme n'importe quel tiers qui exploiterait le droit de PI sans droits.

L'exploitation d'un droit de PI sans en avoir reçu l'autorisation constitue un acte de contrefaçon.

D'ailleurs, la majorité des contrats de licence comporte des clauses prévoyant que :

"Le licencié s'engage à respecter scrupuleusement le domaine ou les modes d'exploitation des droits qui lui ont été consentis. Toute violation de cette obligation par le licencié

entraînera la résolution immédiate du présent contrat sans préjudice des actions en contrefaçon qui pourraient être exercées à son encontre."

... et la Lumière fut !

Cdlit

Par **nails**, le **08/12/2009** à **10:46**

bon alors pour ce qui est de mon problème quel serait le dernier mot pour conclure tout sa ?? et m'éclairer ??

je risque quoi concrètement ?!

même si l'autre abruti qui m'envoie les mails, ne m'a jamais parler de porter plainte pour utilisation frauduleuse de licence ou de contrefaçon donc a la limite je sait encore un peu plus qu'il bluff...

cdt.

Par **LeKingDu51**, le **08/12/2009** à **16:18**

En gros pour résumer :

1. Si la licence de windows 7 vous autorise à le revendre, alors vous ne risquez rien.
2. Le seul risque à présent est que l'autre en question vous poursuive pour tentative d'escroquerie s'il est en mesure de rapporter la preuve que vous aviez l'intention de lui vendre une Beta test en la faisant passer pour la version 7 de windows. Tout dépend des échanges que vous avez eu.

Mais en conclusion, eu égard aux faits et aux éléments que vous nous avez communiqué, vous ne risquez sans doute rien.

Cdlit

Par **nails**, le **09/12/2009** à **10:19**

bonjour, alors la il a complètement pété un cable et il continue de m'envoyer des messages regarder le dernier !

je compte supprimer ma boite mail créer pour l'occasion pour débarasser de ce fléau!

que dois je faire ? es ce que ce qu'il dit peut etre vrai ??

"je ne t'es rien fait a toi, ou tes ordinateurs, je ne t'es jamais menacé, je ne t'es pas fait de chantage" :

j'ai exactement 14 preuves du contraire,ou tu dit et fait exactement le contraire.

"au faite que vont dire les flics quand il veront tes emails de menace ? quand il veront que ta installer tout seul comme un grand des logiciels piratés sur ton pc (windows 7 + kaspersky..)? que tu ma menacer plus d'une fois de porter plainte en échange de plein de chose que tu a tenté de m'extirper?que vont t'ils penser de ton attitude a venir me contacter après ta plainte ?de tes menaces ???etc....

la moindre chose dont tu m'accuse et qui se révèle fausse je te prévient que tu va gober pour diffamations et accusations a tort sa va te faire tout drole donc vazi continue je t'en prie..." : Mon avocat a bien entendus ,transmis la totalité des échanges,on es pas en Russie ici,les "flics" comme tu dit on entre les mains mes mails,et mes sms,mais comme on es dans un état de droits,il y as une différence entre la rhétorique,et le pénalement punissable. lol...perdue,essaye encore.

"Mon ip je l'attend toujours au faite...par contre moi j'ai la tienne et bizarrement elle m'a attaqué hier ou dans le weekend, que penseront les flics de sa ?? j'ai un jolie tracer qui est remonté jusqu'a toi je peut meme te dire ou tu habite, ton FAI et ta date d'engagement.. es ce que tu la veut ton ip ?? je pourai aussi bien porter plainte a la gendarmerie pour tentative d'intrusion dans un système d'exploitation d'ordre privé, vu que mon tracer a tout enregistré..." : tu prend vraiment les flics pour des cons,tu pense qu'un simple hook 192.168.1.1 peut changer quelques chose?tu ne te dit pas que si toi; un ploucs de bas étages peut faire une recherche google,eux le peuvent aussi et qu'ils sont payés pour ca,sans parler du fait que les quelques officiers charger de ce genre d'affaires sont des officiers avec un cursus informatique... mon pauvre,mais continue de croire que tu es un néo et que tout les autres viennent de sortir de l'age de pierre,le plus intelligent est celui qui se moque de l'autre en se faisant moquer...vas y romain fait moi plaisir et va porter plainte aujourd'hui même contre moi pour ce motif la,avec cette preuve la,vas y...^^ (ps: et comme a ton habitude,comme tu es un abrutis total,au milieu de ta phrase ou tu avoue vouloir porter plainte pour un motif balourd,tu avoue également une énième intrusion...merci.--')

"et tu sait l'aide juridique sa existe!tu veut son nom peut être ??" : ah, plus d'avocat depuis 5 ans? ptdr! alors ils ont accepter et traiter ton dossiers aussi vite? mais c'est magiiiique! ptdr,mon pauvre plouc.

"la présomption d'innocence tu connait ??tu sait que j'ai et que je fait du droit ?" : si tu avait fait du droit,ca ferait longtemps que tu comportement aurait changer,parce que tu saurais que ton cas n'est plus sous la coupe de la présomption d'innocence depuis longtemps,pour te dire: tu ne passeras même pas par la case procès verbal...mais continue de te faire des illusions et de croire que tout ca n'est un jeu de mails.^^

"au faite si je ne m'abuse avant un procès n'y a t'il pas une enquête ?" : mais elle as été faite et elle suit son cours coco,les preuves valider,corroboré puis montées au greffier,mes 4 pc,dd externe et dd montés mis sous scellés pendant 48h,auditions,procès verbaux,et entrevue avec le proc...;)...tu semble encore croire que la MONTAGNE de preuves qu'il y as contre toi par ta simple connerie n'est qu'un détails...mais mon pauvre plouc ; tu t'es mis seul

dans la merde,et tu t'y enfonce seul régulièrement un peu plus...lol

"j'ai une dernière question tu fait quoi comme métier ??parce que putin ton avocat c'est genre 300€ de l'heure donc bon sa c'est pareil t'aura du mal a me le faire avaler !"
: un preuve de plus que tu n'as pas d'avocat récurrent,et que tu ne sait pas comment ca fonctionne, un conseil,va chercher cette info sur google,pour ensuite me la ressortir comme si elle venait de toi,comme tu le fait avec toutes tes conneries depuis le début! ptdr!

"raconte ce que tu veut fait ce que tu veut j'ai des choses au chaud aussi !" : comme je te l'ai dit plus haut,mon avocat a aussi bien communiquer tes mails que les miens,tes sms que les miens,et les historique complets internet,et désoler de casser ton fantasme de justice a la roumaine,mais ca ne change rien,dans notre cas. ;) je me demande quelles pitoyable arguments tu vas encore pouvoir avancer...^^

"je te prévient amicalement et sur un ton courtoi que si tu reparle de ma famille ou de ma copine je t'envoi sur la lune et la t'aura ton vrai motif de plainte contre moi mon "coco" !" : LOL,met ta copine et tes parents au courant : tu ne pourras pas payer seul ne serait ce que le remboursement des frais de justice,alors ne parlons même pas du montant de mes dommage et intérêts (pas encore fixé of course),et que cette grosse dette tomberas sur le dos de tes parents,et que les huissiers qui viendront se servir pour la vente aux enchère sensé me payer,viendront ,comme leurs permet la loi, aussi bien dans tes affaires,que dans ceux de ta nanas et de tes parents. ca c'est la loi,et grâce a ta connerie,je n'aurait aucun remord a la mettre en place quand ce seras le moment...va faire un tour sur google ou appelle ton avocat commis d'office en 24h si tu ne me crois pas.mdr.

"au jour d'aujourd'hui tu es un spam pour ma boite mail ! tu ne vaut guère mieu que sa et encore c'est t'accorder beaucoup trop d'importance !" : con du début a la fin.

j'attend toujours une preuve concrète de ton talents sensé me dissuader,et je ne parle pas d'un simple signet de box,lol,j'attends une preuve qui me parle,genre un de mes mots de passe,une applications récurrentes sur ce pc la,qui ne sert quasiment a rien,mdr,ou autre chose....mais toi et moi on sait bien que mis a part les trucs basiques et inutile que tout le monde peut trouver sur google ou je ne sait quels site warez ,tu n'est capable de rien,tu n'es qu'un plouc qui veut s'inventer une vie,pathétique...allez,j'attends que tu m'impressionne et que tu m'envoie "sur la lune". lol

Par **LeKingDu51**, le **09/12/2009 à 11:16**

Mdr, ça ressemble (et ça doit d'ailleurs être) à une bataille entre gosses.

Franchement, c'est provocation sur provocation et je pense que si on voyait tes mails, ça doit être du même genre.

Si vous avez rien d'autre à faire, tant mieux pour vous mais on a pas de temps à perdre ici avec vos aneries.

Merci de ne plus nous déranger pour vos enfantillages.

Cdlt

Par **frog**, le **09/12/2009** à **12:27**

Comme on semble en avoir fini avec les conseils d'ordre juridique, passons aux conseils d'ordre commercial : Tu n'as pas songé à lui proposer de lui vendre un correcteur orthographique ou une licence pour Word ? Y'a un filon à exploiter...

En tout cas, le crack de l'informatique qui veut acheter windows seven (rien que ça!) et qui envoie des messages de son ordinateur sous scellés déposé au bureau du greffe, ça fait bien marrer. :-)

Par **nails**, le **09/12/2009** à **13:06**

J'AI MODIFIER DE MON POSTE PRÉCÉDENT, EN GRAS C'EST MOI ET EN NORMAL C'EST SES RÉPONSES. QU'EN PENSEZ VOUS???

sous scellé 48h c'est possible ??

@ frog dans le mails que j'ai mis la première partie de la question est de moi et la réponse est de lui c'est des réponses en rapport avec toute ses menaces. Que faire aidez moi svp ??!!

@ le king du 51 : je lui parle pas je lui fait simplement comprendre qu'il ferait mieux de me lâcher ! j'en ai marre de ces mails de menace! quand je répond pas il me renvoi un mail pour me provoquer et m'insulter...

d'ailleurs il me dit que un responsable de sa banque est mêlé a sa ! mais pourquoi je ne voit pas pourquoi !! il n'y a pas eu d'argent dans l'affaire !!

es ce que c'est propos sont probable ? c'est tout ce que je demande après on lock le post et j'efface ma boite mail et son adresse...je veut juste me rassurer. C'est lui le gamin dans l'histoire tout ses mails sont du même ordre que celui la ! qu'en pensez vous honnêtement et qu'es ce que je risque ?

merci de répondre après c'est promis je vous embête plus !

j'ai pa envie d'aller au tribunal ou que les huissiers viennent etc... d'ailleurs j'ai jamais rien fait a son ordi ni a lui j'ai même pas eu d'argent et j'ai pas vendu de contrefaçon c'était une version originale non activé (sans clé OEM) (je vient de retrouver la trace du fichier..)

répondez moi après je m'en vais...

au faite j'ai 24ans je suis pas un gamin je vous rassure...

MERCI POUR TOUT EN TOUT CAS QUOI QUE VOUS FASSIEZ.

CORDIALEMENT.